



Modification demande jaf avant audience

Par **gthomas2**, le **09/03/2011 à 12:42**

Bonjour,

mon ex-compagne m'assigne devant le JAF dans qq jours. Dans la demande initiale, elle propose de remonter la pension à 600 euros.

Suite à la réception de mes réponses, c'est-à-dire le dossier que j'ai préparé pour l'audience, elle a écrit une réponse où elle demande une révision de la pension alimentaire à 650 euros. Je voudrais savoir si elle a le droit de modifier sa demande initiale, ou si c'est un vice de procédure et que je peux donc demander un ajournement.

Merci d'avance et cordialement,

G. Thomas

Par **Melanie555**, le **09/03/2011 à 19:27**

C'est une réponse à vos répliques et non un vice de procédure.